



SECTION FEDERALE DES ORG. AGRICOLES

Paris, le 5 juillet 2021

Site Internet : www.fecfo-org-agricoles.fr

Lettre circulaire n° 06/2021

- Aux Délégués syndicaux
- Aux Secrétaires de syndicat

COMPTE-RENDU de la réunion d'information COG du 2 juillet 2021 avec la FNEMSA

A la demande de l'ensemble des syndicats, la FNEMSA a organisé une visio teams avec la participation de M. BLANC Directeur Général de la CCMSA, afin de faire un point de situation sur les négociations COG.

Monsieur BLANC précise que depuis le 4 juin, date de la dernière INC aucun élément nouveau n'a été communiqué de la part des tutelles (ministères).

- ➔ Un échange technique est prévu le 2 juillet : une éventuelle position intermédiaire pourrait être évoquée de la part des tutelles.
- ➔ La CCMSA n'a pas modifié ses demandes.
- ➔ Vendredi prochain réunion avec le ministère de l'Agriculture.
- ➔ Encore une phase d'arbitrage (2^{ème} quinzaine de juillet – cabinet du 1^{er} Ministre) sinon fin août début septembre.

FO :

- ✓ Une signature est-elle réellement prévue en septembre comme certaines directions l'annoncent ?
- ✓ Quel impact aurait l'absence de signature ?

M. BLANC

⇒ Sur la date de signature ➔ *Pas de date arrêtée.*

⇒ Sur le délai de négociation et les conséquences

- ✓ L'Etat prend une très lourde responsabilité :
 - La 1^{ère} date butoir était prévue le 1^{er} décembre 2020, or le lancement des 1^{ères} discussions techniques n'ont commencé que début mai.

➔ *La MSA subit un retard "incompréhensible"*

A croire qu'il s'agit de mettre volontairement la MSA sous pression pour la forcer à signer.

➔ Le Président de la CCMSA ne compte pas céder et espère avoir un meilleur arbitrage.

⇒ Sur la réduction d'effectif

- ✓ Pas d'évolution de l'Etat sur les moins 1 474 postes (en fin de COG).

Pour l'Etat une COG sans baisse d'effectif n'est pas une COG !

Au total avec la proposition MSA (redéploiement de 600 postes) = 1 474 + 600 = **2 074**.

⇒ Sur le volet de la réalisation des gains de productivité

- ✓ Un certain nombre de fonctions de production (évolution informatique, l'Agilité) générera un gain de productivité.
- ✓ Le redéploiement sur des actions territoriales en lien avec la logique "des actions sur la ruralité" => MSA France Service (400 ETP).
- ✓ +200 ETP chargés de projet (accompagnement sur la modernisation des actions de soins).
- ✓ Accompagnement des populations en mal-être.
- ✓ Accompagnement des entreprises dans la DSN.

Au final nouveau calcul de gain de productivité possible, entre 720 et 740 ETP.

Si l'état souhaite aller au-delà se sera au détriment du front office (position stabilisée côté MSA).

Si les tutelles maintiennent une décision défavorable, la CCMSA demandera que la décision soit prise par les politiques (ministre ou 1^{er} Ministre).

Si on diminue encore, il faut revoir le modèle de la MSA et du Service Public.



"Avez-vous pensé aux fusions ? C'est plus tabou aujourd'hui pour les salariés. Il faut réfléchir à toutes les solutions, si les fusions étaient la solution....
... entre la peste et le choléra....."

FO

Contrairement à la CFDT nous n'avons pas les mêmes remontées des salariés. Les salariés MSA ne sont pas ouverts du tout aux fusions. Au contraire les salariés craignent les fusions !
Pour FO ce n'est absolument pas la solution et nous sommes contre !
En revanche qu'en est-il de l'accroissement des mutualisations annoncées en début de négociation COG ?

M. BLANC :

"Relisez MSA 2025".

Tout est dans **SA 2025** – pas de fusion mais mutualisations de proximité (mutualisation par bloc).

Renforcement du pilotage en production – collectivement. On ne demande pas aux personnes de travailler plus mais de travailler autrement, collectivement.

Ce n'est pas le moment de changer de métier.

Prochain RDV pour un nouveau point de situation début septembre 2021.

Délégation FO :

- Anita PASSANNANTE
- Sébastien FROSSARD